## DÉPARTEMENT ~ DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

MCB 80.027

Objet
Affaire: PICQUET C/
RAVIZE
Désignation d'un Avocat

### DATE DE CONVOCATION

3 MARS 1980

DATE D'AFFICHAGE

3 MARS 1980

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt

le sept Mars à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réunl à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents: MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM BOUTET, LACHAUD DUFOUR, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, NAULIN, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM PELLETIER, CABAL, TETARD, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.Boulan par M. BROTREAU

Absents: MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire,

La Ville de ROYAN vient d'être citée à comparaître à l'audience de la Cour d'Assises de SAINTES le 26 Mars à 9 heures comme civilement responsable dans l'affaire Serge PICQUET contre RAVIZE.

Après avoir été consulté, M. le bâtonnier MAUDET accepte de représenter la Ville de ROYAN dans cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### DECIDE :

- de désigner M. le bâtonnier MAUDET à SAINTES pour représenter la Ville devant la Cour d'Assises de Saintes le Mercredi 26 Mars prochain dans l'affaire Serge PICQUET contre RAVIZE.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre, MM les Membres présents.

SOUS-PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVEE LE
12/MAR. 1980
DELIBERATION EXECUTORS

Pour extrait conforme, Le Maire,

Fierre LIS